

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2012027**

**Signataire : BC/SL**

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR :      Evelyne YONNET

**OBJET :      PERSONNEL COMMUNAL: autorisation de recrutement d'un médecin généraliste titulaire d'un diplôme d'université en gynécologie pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013**

**EXPOSE :**

Le conseil municipal a par délibération en date du 7 novembre 1977, créé des postes de professionnels de santé.

Il est indiqué aux membres de l'assemblée qu'au terme de l'article 3, alinéa 4 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels dans les cas définis par l'alinéa 4 de la dite loi, à savoir :

- lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois ou de fonctionnaires susceptibles d'assurer des fonctions correspondantes,

Un poste de médecin étant vacant, il convient de le combler.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, à recruter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 3 ans, un médecin généraliste titulaire d'un diplôme d'université en gynécologie.

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration / Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2012027**

**Signataire : BC/SL**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: autorisation de recrutement d'un médecin généraliste titulaire d'un diplôme d'université en gynécologie pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 84.634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 juillet 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu la délibération du conseil municipal du 7 novembre 1977 créant des postes de professionnels de santé,

Vu la déclaration de vacance de poste au CIGPC – 2012 -08 -3580 effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France, exécutoire le 23 août 2012,

Considérant la nature des fonctions spécifiques d'un médecin généraliste au centre Municipal de Santé et la nécessité de recruter un professionnel disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un médecin généraliste titulaire d'un diplôme d'université en gynécologie pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de recrutement.

**DIT** que la rémunération sera calculée sur la base de 77.54 € (vacation de 2 heures)

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours : 64131.511 (602.64131.511)

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué